

COMPTE RENDU
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du 17 décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Présents : JURY Gilles - MOULIN Emmanuel – ROMEAS Frédéric - FAYARD Jean-François - MOULIN Martine - PICHON Christophe - RANCON Raphaël - TERRIER Blandine - SAMUEL Béatrice - CROUZET Marc - GUERIN Nathalie - BANCEL Jean-Paul - MONTERYMARD-GRAS Florence

Excusés : MENIS Alexandre - MONGEVILLE Christophe

Secrétaire : GUERIN Nathalie

Compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2021

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 19 novembre 2021 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

1ère délibération : Régularisations foncières BRUAS – Le Monteil

Les époux BRUAS ont validé leur accord d'échanger les portions de terrain en vue du redressement du chemin rural.

Cette régularisation foncière nécessite la rédaction de deux actes notariés :

- Acte validant la vente des parcelles B 693 pour 65 m² et B 696 pour 175 m² à la commune de Montregard correspondant à la nouvelle assiette du chemin rural, au prix de 0.5875 € le m² soit un montant de 141 €.
- Acte validant la vente de la parcelle B 697 pour 141 m² à Mr et Mme BRUAS, au prix de 1 € le m² soit un montant de 141 €.

La commune prendra en charge les frais d'actes notariés liés à ces deux régularisations foncières.

Proposition approuvée à l'unanimité.

2ème délibération : détermination du prix de vente au m² de la parcelle H 1027

Depuis les travaux réalisés en 2020 sur la route de Coursoux, cette parcelle bénéficie de la viabilisation des réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées, d'adduction d'eau potable, basse tension et éclairage public ainsi que le téléphone.

Compte-tenu de ces aménagements et que ce terrain est situé en zone urbanisable, le prix de vente est fixé à 20 € le m².

Il est proposé de diviser ce terrain en plusieurs parcelles et que les frais liés à cette opération soient supportés par la collectivité.

Proposition approuvée à l'unanimité

3ème délibération : investissements avant le vote du budget.

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, la collectivité peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 :

OPERATIONS	CREDITS VOTES AU BP 2021 (crédits ouverts)	RAR inscrits au BP 2021 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2021	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE
132- Carte communale	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
143 - Illuminations	0,00	4 440,00	0,00	0,00
144 - Adressage des rues	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
150 - Matériels services techniques	145 000,00	0,00	0,00	145 000,00
155 - Création de voiries forestières	- 34 300,00	100 000,00	0,00	- 34 300,00
156 - Mur rue du Calvaire et à Fours	0,00	630,00	0,00	0,00
159 - Programme voiries 2019	0,00	17 747,00	0,00	0,00
160 - Bâtiments cnaux - extension salle MA	180 000,00	100 000,00	0,00	180 000,00
161 - Garage communal et maison des associations	272 500,00	1 800,00	0,00	272 500,00
164 - Réserves foncières	98 000,00	2 000,00	0,00	98 000,00
165 - Programme voiries 2020	0,00	165,60	0,00	0,00
166 - Programme voiries 2021	586 000,00	2 160,00	0,00	586 000,00
167 - Restauration petit patrimoine - lavoir et bâchat	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
168 - Aménagement centre bourg	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
169 - Signalétique centre bourg - place de la Fontaine	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
43 - Aménagement mairie	1 000,00	250,00	0,00	1 000,00
TOTAUX	1 358 200,00	229 192,60	0,00	1 358 200,00

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :
 $1\,358\,200,00 \times 25\% = 339\,550 \text{ €}$

Le Conseil Municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022 Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 30 700 € répartis comme suit :

Chapitre / article	Opération	Montant
2188 - Autres immobilisations corporelles	160 - Bâtiments cnaux - extension salle MA	24 000,00 €
2313 - Constructions immobilisations corporelles en cours	160 - Bâtiments cnaux - extension salle MA	6 000,00 €
275 - Dépôts et cautionnements versés		700,00 €
TOTAL		30 700,00 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2022.

Proposition approuvée à l'unanimité

Questions diverses :

- Proposition d'achat de la grange de Mme Laurence CHAZALET pour un montant de 20 000.00 €
- Proposition d'achat du terrain cadastré H 26 de 3790 m2 appartenant à Mr Gilbert MOURGUE pour un montant de 0.60 € le m2.

La secrétaire de séance,

GUERIN Nathalie

